



Prix de la laïcité de la République française

Appel à candidatures pour l'année 2017

L'Observatoire de la laïcité, instance placée auprès du Premier ministre, remettra le *Prix de la laïcité de la République française* le 9 décembre 2017, à l'occasion du cent-douzième anniversaire de la loi concernant la séparation des Eglises et de l'Etat du 9 décembre 1905.

Ce prix distingue et encourage des actions de terrain et des projets portant sur la protection et la promotion effectives de la laïcité, dans l'esprit de l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen¹, de l'article 1 de la Constitution², des lois du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire laïque et obligatoire et du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire, et de la du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat.

Peuvent concourir au *Prix de la laïcité de la République française* les actions ou projets présentés à titre individuel ou collectif.

Le montant du *Prix de la laïcité de la République française* est de cinq mille euros. L'attribution du *Prix de la laïcité de la République française* s'accompagne d'un parrainage officiel de l'Observatoire de la laïcité.

Les candidatures devront se conformer au règlement du prix ci-joint.

Pour candidater, merci de compléter la fiche de candidature ci-jointe accompagnée des documents demandés et de transmettre l'ensemble du dossier ainsi constitué par courriel (prix.laicite@pm.gouv.fr) ou par voie postale (Prix de la laïcité de la République française, Observatoire de la laïcité, 99 rue de Grenelle, 75007 Paris).

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au mardi 31 octobre 2017.

¹ Article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi ».

² Article 1 de la Constitution : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. »

Fiche de candidature

1. Coordonnées :

Nom et prénom du candidat porteur de l'action ou du projet :

.....

Dénomination sociale ou nom de l'organisme (le cas échéant) :

.....

.....

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Adresse postale :

Si le cadre est scolaire ou associatif, coordonnées du référent éventuel de l'action ou du projet :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Numéro(s) de téléphone :

Courriel :

Adresse postale :

2. Intitulé de l'action ou du projet :

.....

.....

.....

3. Description et objectifs de l'action ou du projet :

Publics concernés (tranches d'âges, cadre, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Dates, lieux et/ou modalités de réalisation :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Acteurs du projet (intervenants éventuels) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Déroulement des actions du projet ou de l'action elle-même :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- 4. Joindre un descriptif de l'action ou du projet** (photos, vidéos éventuelles, site Internet éventuel, autres description écrite, éventuels supports de communication, statuts de l'association le cas échéant, etc.).